

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2019-046

L'an deux mille dix-neuf
Le vingt juin
A vingt heures trente

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

28 JUIN 2019

COURRIER ARRIVÉ

le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 14 juin 2019 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Marc CHUARD**, Maire.

Présents (20) : M. CHUARD Marc, M.FOURNIER Christophe (arrivé à 20h50), Mme CHABOUD Loëtitia, Mme PERILLAT CHARLAZ Christiane, M. SERVAGE Christian, M. COLLINI Gilbert, , M. BETEND Jean-Pierre, M. LAMOISSIERE Florent, Mme. FOURNIER-MAQUIN Véronique, Mme BURNIER Chrystel, Mme. LODS Jacqueline, Mme FRESSANGE-YEFIMOV Claudine, M. CAULLIREAU Alex, M. PERILLAT Jean-Yves, Mme RAPHET Thérèse, Mme BASQUIN Sandrine, M. BASTHARD-BOGAIN Damien, M. ARCADE Jean-Luc, Mme ROCHE Aurélie, M. CHEVRIER Johan.

Excusés (6) : M. PASSERAT Patricia, Mme PESSAY Anne Sophie, M. SIGNOUX Jean-Jacques, (pouvoir Mme Thérèse RAPHET), M. MARCHAL Francis, (pouvoir M. Jean-Luc ARCADE), Mme CLERC Sylvie, M. DESVIGNES Jean-Marc ;

A été nommée secrétaire : Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ

Objet de la délibération : Modification délibération 2017-022 du plu de Petit-Bornand-Les-Glières

Vu la délibération n°2017-022 en date du 10 avril 2017, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Petit-Bornand-Les-Glières ;

Vu la requête déposée le 13 juin 2017 par M. ARCADE Jean-Luc au Tribunal Administratif de Grenoble afin d'annuler la délibération visée ci-dessus ;

Vu le mémoire de défense de la commune de Petit-Bornand-Les-Glières enregistré le 05 octobre 2017 rejetant la requête ci-dessus ;

Vu la décision du Tribunal Administratif en date du 28 mars 2019 annulant la délibération 2017-022 du 10 avril 2017 en ce qu'elle classe en zone UH la partie sud de la parcelle AK136 et les parcelles AH 48 et 49 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions (MM J.L. ARCADE et F. MARCHAL),

- **DECIDE** de modifier la délibération 2017-022 du 10 avril 2017, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Petit-Bornand -Les-Glières en ce qu'elle classe en zone UH la partie sud de la parcelle AK136 et les parcelles AH 48 et 49 ;

- **DECIDE** de classer les parcelles AK136 et AH48 et 49 en zone A.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 27 juin 2019.

Le Maire,
Marc CHUARD

